Publication: Gazette de Lausanne; Date: Nov 1, 1946; Section: None; Page: 5

ActivePaper

LA VIE LAU

Pro Familia et la politique de la famille

Pro Familia, ligue vaudoise pour la protection de la famille, tenait lundi soir, à l'Hôtel de Ville, son assemblée générale annuelle.

Après une brève partie administrative où M. Chapuis fit connaître l'état des comptes — certes modestes — de l'association, M. Maurice Veillard, président, retraça l'activité du comité, variée et complexe. Il espère voir aboutir bientôt le projet rendant obligatoire l'assurance maternité, attend la revision de la loi sur les allocations familiales et se préoccupe de la crise du logement, qu'il cherche à conjurer en soutenant la construction de maisons, par l'intermédiaire de l'association du « Coin de terre ». Il parle de l'effort de développement des crèches à Lausanne, du rôle multiple et éminemment utile de la commission politique et morale qui se préoccupe, notamment du problème du divorce, organise les consultations de mariage et a prévu des cours pour fiancés.

Après l'élection de trois membres du comité: Mme Michoud, M. Crot, municipal et M. René Huber, greffier au Tribunal de district, et la réélection du président, M. Pierre Graber, syndic, donne une conférence sur ce sujet : « Ce que Lausanne fait et projette de faire pour la famille ».

M. Graber ne cache pas en commençant que sur la politique familiale de la ville de Lausanne pèse l'hypothèque des possibilités financières. Mais il a cependant bon espoir que les divers problèmes sociaux que la guerre a mis en lumière soient résolus progressivement. Ainsi c'est durant la guerre qu'a été créée l'aide aux familles à ressources modestes, qui doit être bien distinguée de l'assistance, et dont 2000 familles environ bénéficient aujourd'hui, selon des barèmes prévoyant un minimum d'existence. Quand celui-ci n'est pas atteint, l'aide est accordée. On connaît assez les allocations familiales pour que nous n'y insistions pas. M. Graber cite encore diverses œuvres de la ville : distributions de socques, de pilules vitaminées, classes en plein air, etc., qui sont autant de soulagements pour les familles modestes, sans compter les colonies de vacances, dont les effectifs seront augmentés. 250 enfants pourront s'y rendre l'an prochain. Puis M. Graber cite les bourses scolaires et les bourses d'études. D'autre part des pourparlers sont en cours avec la pouponnière pour doubler le nombre des places disponibles. Quant aux crèches, souvent réclamées, une certaine somme est prévue au budget pour en installer dans les quartiers où le besoin est le plus urgent. Bellevaux et Tivoli.

Pour les projets d'avenir, le conférencier rappelle la motion de M. Cottier pour l'introduction de l'assurance maladie obligatoire. Une commission d'experts a mis sur pied un projet. Le problème du logement, dont la pénurie est si vivement ressentie encore en Suisse romande, n'est pas celui qui donne le moins de souci à nos édiles. Tout en donnant son appui à diverses sociétés coopératives de construction, la Municipalité se voit obligée de refuser l'établissement à de nombreuses personnes, et, notamment aux célibataires. Elle combat également l'ostracisme de certains gérants, qui opposent des refus aux familles nombreuses. Elle a conçu à ce propos le projet d'imposer, tout au moins aux constructeurs de maisons, le nombre de leurs habitants, selon la grandeur des appartements. 1-2 personnes pour une pièce, 2-4 pour deux pièces, 3-6 pour trois pièces, 5-8 pour quatre pièces, etc. Nul doute que ce projet ne se heurte à de gros obstacles.

En terminant son exposé, M. Graber remarque que tous ces projets ne seront toujours que des emplâtres sur des jambes de bois, le véritable problème restant celui de l'aménagement de l'ordre social pour donner la sécurité nécessaire à chaque famille.

R.-F. L.